



Accès à la hors classe

Les statistiques de la promotion 2018

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Jeudi 5 juillet 2018

La CAPD consacrée au tableau d'avancement à la hors classe s'est tenue ce matin. A la suite de l'intervention des organisations syndicales représentatives, le SNUipp-FSU prend acte de l'évolution du mode de calcul. La correction a porté sur l'ancienneté dans l'échelon avec la suppression des arrondis au 1^{er} septembre pour un traitement équitable et conforme aux règles pour tous les promouvables.

Pour autant on ne peut se satisfaire du faible nombre de promus, contrairement à l'objectif fixé par les accords du PPCR. Ainsi les règles actuelles de promotions nécessitent plusieurs ajustements, en particulier pour la prise en compte de l'ancienneté générale des services de toute la carrière ainsi que pour la révision de l'avis de l'IEN.

Localement, pour le département du Puy-de-Dôme, le SNUipp souligne la volonté de l'Inspecteur d'académie de maintenir le dialogue social avec les organisations syndicales en organisant un groupe de travail et en différant la publication du tableau d'avancement à cette CAPD. La Secrétaire générale a d'ailleurs informé la CAPD qu'une tentative de prendre en compte l'AGS mais cela n'a pas été rendu possible en raison d'une consigne du ministère et de l'absence de paramétrage de l'application informatique !

Curieusement, d'après nos informations, cela a été possible dans le Rhône en particulier.

Cet épisode local, illustre la place incontestable qu'occupent les élus du personnel dans les instances paritaires alors que le président Macron et son gouvernement, auxquels on n'accorde plus aucune confiance, veulent les supprimer.

Pour connaître les résultats des promotions, les collègues concernés peuvent appeler la section départementale. Le SNUipp a choisi de ne pas diffuser la liste des promus, car cela n'a jamais été son habitude et parce qu'il considère que les promotions devraient relever de l'automatisme calculée sur l'ancienneté générale des services. Le système actuel est porteur de concurrence entre les collègues que nous ne souhaitons pas cautionner.

Une dizaine de recours ont été déposés. Le SNUipp-FSU tient à la disposition des collègues une lettre type. Les IEN se sont engagés à recevoir tout collègue qui solliciterait des explications. Prendre rendez-vous dès maintenant. Leur collègue a reconnu la violence induite chez les enseignants par le mode de communication des avis sans explication sur i-prof. Pour les IEN, ce sont les contenus des rapports d'inspection successifs qui ont prédominé dans la formulation de l'avis et non, contrairement à une idée largement répandue, la note pédagogique, voire l'engagement dans la carrière ou l'occupation de certaines fonctions.

Enfin, ce dossier n'est pas clos : on attend toujours les quotas du ministère, ainsi que deux départs à la retraite programmés qui pourraient entraîner une légère augmentation des promus. Sans se faire d'illusion, il est permis de rêver !

Les organisations représentatives (SE-UNSA, SNUipp-FSU et SUD Education) ont voté contre le tableau d'avancement.

Les statistiques départementales



Le SNUipp-FSU vous accompagne dans le métier

Ratio Promouvables / Promus	Effectifs	Ratio 63
	985	12,89%
Promus 63	127	
Promouvables Hommes	156	15,83%
Promus Hommes	28	22,05%
Promouvables Femmes	829	84,16%
Promus Femmes	99	77,95%

Promouvables / Promus par échelon	Promouvables	Promus	Ratio	Appréciations IA-DASEN promus				Total
				Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider	
11ème échelon	135	95	70,37%	44	49	2		95
10ème échelon	567	32	5,64%	32				32
9ème échelon	283			76	49	2	0	127
	985	127	12,89%					

Barème / Echelon promus	11ème		10ème		9ème
200 pts	20	15,75%	0		0
190 pts	24	18,90%	0		0
180 pts	25	19,69%	11	8,66%	0
170 pts	21	16,54%	26	20,47%	0
Somme promus	90		37		0
	127				

Barème promouvables	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider	Somme
200 points	1				1
190 points	43				43
180 points		1	2		3
170 points	36	56			92
160 points	23		2		25
150 points	29	72	26	1	128
140 points	23	74			97
130 points	30	71	33	3	137
120 points	32	54	48		134
110 points		70	42	1	113
100 points		58	51	4	113
90 points			41	4	45
80 points			50	2	52
60 points				2	2
Somme	217	456	295	17	985
	22,03%	46,29%	29,95%	1,73%	

Retrouvez nos articles sur cette question...

- [Pétition hors classe : pour une véritable reconnaissance](#)
- [Hors classe : à la recherche de l'équité et de la clarté](#)
- [Hors classe : halte au déclassement](#)
- [Hors classe : le SNUipp intervient auprès du ministère](#)

Le syndicat ne vit que des cotisations de ses adhérents



N'attendez pas d'avoir un problème...

Syndiquez-vous au SNUipp

**Premier syndicat
des enseignants
du 1er degré**

66% de la cotisation déductibles des impôts

Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr

